



Conditions sanitaires pour la participation des petits camélidés au rassemblement de Janvry (91), les 14-15 septembre 2019.

- un certificat vétérinaire établi moins de 10 jours avant le concours, attestant que l'animal ainsi que son troupeau d'origine ne présentent aucun signe de maladie infectieuse, de diarrhée ou de parasitose externe. Attention prendre le modèle en annexe.
- comprenant un test BVD négatif (effectué en PCR) obligatoire pour tous.
- Une déclaration sur l'honneur du propriétaire attestant que son animal n'a pas été en contact direct ou indirect avec des alpagas importés du Royaume-Uni depuis moins de 12 mois. Attention prendre le modèle en annexe.
- une attestation de responsabilité civile couvrant la participation au concours (à demander à votre assurance)
- **Attention le concours est dans une zone FCO réglementée.** Vous ne pouvez revenir d'une zone réglementée que si vos animaux sont vaccinés.
- N'oubliez pas pour les papiers TRACE ne venant pas de France